

## OFFRE D'EMPLOI – AFFICHAGE EXTERNE

### JOURNALIER

#### SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

#### POSTE PERMANENT – TEMPS PLEIN – 8 MOIS/ANNÉE

**DATE D’AFFICHAGE : 23 AVRIL 2026 – CONCOURS TP-2026-009**

La Municipalité de Val-des-Monts est présentement à la recherche d'une personne candidate pour occuper la fonction Journalier – poste permanent – 8 mois par année au service des Travaux publics.

**LIEU DE TRAVAIL :** 1570, route du Carrefour - Arrondissement Sud

**DATE D'ENTRÉE EN FONCTION :** Dès que possible

**HORAIRE :** 40 heures par semaine  
Du lundi au jeudi, de 6 h 45 à 15 h 30  
Vendredi, de 7 h à 12 h

**TRAITEMENT :** Classe II, selon la convention collective du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN)  
Taux horaire entre 30,56 \$ à 35,93 \$

#### DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous la responsabilité du Contremaître, la personne titulaire du poste accomplit, seule ou en équipe, divers travaux routiniers ou semi-routiniers ayant trait à l'entretien, à la réfection et à la construction des infrastructures municipales.

#### EXEMPLES DE TÂCHES

1. Utilisation des divers équipements légers et portatifs tels que : marteau pneumatique, vibreur, compresseur, tracteur, malaxeur à ciment, machine à vapeur « steamer » pour dégeler les ponceaux, tondeuse à gazon motorisée et automotrice avec siège ou tout autre équipement similaire.
2. Installer et entretenir les panneaux de signalisation.
3. Réparer, refaire ou installer des garde-fous.
4. Contrôler la circulation routière à titre de signaleur.
5. Réparation des trous dans les chemins municipaux.
6. Déglacage de ponceaux.
7. Coupe de branches qui nuisent à la circulation, sur les voies publiques pourvu que le travail puisse être effectué sans que l'employé ait à quitter la partie municipalisée de la voie publique.
8. Entretien de l'intérieur et l'extérieur des garages municipaux.
9. Interventions en lien avec les barrages de castors réputés nuisibles ou dangereux.
10. Préparation hivernale et estivale des édifices municipaux.
11. Aide manuelle à l'installation ou le remplacement de ponceaux sur les chemins municipaux.
12. Réparation de ponts et infrastructures.
13. Construction ou réfection de clôtures.
14. Coupe d'herbe le long des chemins municipaux en utilisant un tracteur de ferme muni d'une faucheuse. La personne salariée qui effectue ces tâches sera rémunérée selon la classification d'opérateur.
15. Préparation et installation des pièces d'équipement requis sur les véhicules municipaux selon la saison.
16. Accomplit toute autre tâche connexe ou similaire aux tâches susmentionnées.

#### EXIGENCES

1. Détenir un diplôme de fin d'études secondaires ou toute combinaison de formations et d'expérience jugées équivalentes.
2. Détenir un permis de conduire de classe 1 ou 3 et une attestation récente de la SAAQ (moins d'un an) indiquant que le permis est valide pour la classe 1 ou 3.
3. Détenir une attestation ou carte indiquant que la personne a suivi le cours Santé et Sécurité générale sur les chantiers de construction.
4. Fournir un certificat médical récent (moins d'un an) ou un document indiquant que la personne est apte à effectuer des travaux manuels.
5. Fournir une attestation récente de vérification des antécédents judiciaires (moins d'un an).

#### COMPÉTENCES RECHERCHÉES

1. Capacité à travailler seul ou en équipe.
2. Capacité à travailler dans une même position pour de longue période.
3. Démontrer un excellent service à la clientèle.
4. Faire preuve de flexibilité et polyvalence.

#### POUR POSTULER

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur demande d'emploi, **avant le 3 mai 2026 à 23h59 (HAE)** par courriel à [emploi@val-des-monts.net](mailto:emploi@val-des-monts.net), en précisant le numéro de concours, soit : TP-2026-009

*Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature. Nous communiquerons uniquement avec les personnes convoquées à une entrevue. Si, après la fermeture du concours, la Municipalité de Val-des-Monts n'a pas reçu de candidature répondant aux critères recherchés, elle se réserve le droit de poursuivre sa recherche de candidats sans réouverture du concours. Le masculin et le singulier sont utilisés dans le présent avis sans discrimination et incluent le féminin et le pluriel afin d'éviter un texte trop lourd.*